



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais
62250 FERQUES

☎ 03.21.10.23.70

✉ mairie@ferques.fr

🌐 www.ferques.fr

Arrêté n° 2022-124

Date : 19 août 2022

Objet :

Parc des Carrières
Fermeture du jeu
« bateau » pour mise en
sécurité

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de FERQUES

Vu les articles L2122-27 à L2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire ses pouvoirs de Police ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

Considérant que l'équipement de loisir « bateau » implanté dans le parc des Carrières présente un danger pour l'utilisateur ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jeu « bateau » implanté au Parc des Carrières est fermé et son accès est interdit au public, à compter de ce jour.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès ; une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Ferques et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pr/Le Maire,
L'Adjoint délégué

Nicolas CALONNE